

Date de convocation : 3 mars 2021
Date d'affichage : 3 mars 2021

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 32
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et un et le onze mars,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRENOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Luc BOREL, Jean-Marc BRABANT, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Alain GOUIRAND, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Franck LAROCHE, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOLO, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Josiane PANATTONI, Michel PARTAGE, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Nicolas SALERNO, Catherine SERRA, Michel SIMOS et Bernadette VITALE,

Procurations de : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Mylène GARCIN, Emilie BASTIE à Jean-Marc BRABANT, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND à Michel PARTAGE, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Richard ROUZET à Jean-Louis ROBERT.

Absents et excusés : Romain BRETTE, Anne-Marie DAUPHIN

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021-018

Budget annexe Parc d'Activités Le Revol 2020 - Approbation du compte de gestion

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31 et L. 1612-12 ;
Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI ;
Vu la délibération n°2020-019 du 5 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 du budget annexe du parc d'activités le Revol,

Considérant qu'en application des dispositions des articles L. 5211-1, L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte,
Considérant que le compte de gestion provisoire a été produit par la trésorerie de Pertuis et que celui-ci présente des résultats concordants avec ceux présents au sein de la comptabilité de l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2020 présentés par le comptable public, figurant dans le compte de gestion joint et dont Monsieur le Président donne lecture :

Recettes de fonctionnement 2020	0,00 €
Dépenses de fonctionnement 2020	0,00 €
Résultat de fonctionnement 2020	0,00 €
Résultat reporté de 2019	215 160,46 €
Résultat de clôture fonctionnement 2020	215 160,46 €
Recettes d'investissement 2020	0,00 €
Dépenses d'investissement 2020	0,00 €
Résultat d'investissement 2020	0,00 €
Résultat reporté de 2019	34 886,47 €
Résultat de clôture investissement 2020	34 886,47 €

Après avoir rappelé que le budget annexe du Parc d'Activités le Revol est un budget assujetti à TVA, avec une comptabilité de gestion des stocks,

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De constater que le compte de gestion 2020 du budget annexe n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,
- D'approuver et voter le compte de gestion 2020 du budget annexe.
- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Oui l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Constata** que le compte de gestion 2020 du budget annexe n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,
- **Approuve et vote** le compte de gestion 2020 du budget annexe
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :
39 voix POUR
UNANIMITE des suffrages exprimés

Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

